



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 6 juin 2011, à 19 h 30** au Centre Communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Roger-Claude Bernier, Marilyn Matheson, Florence Fréchette, Linda Harper McMahon, Terry Williams et Martin Jones, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Suzanne Ménard, ainsi que son adjointe, madame Karen Blouin sont aussi présentes.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 juin 2011.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance du 3 et du 19 mai 2011
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Dépôt de l'état des activités financières au 31-05-2011
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
 - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes à payer
 - 8.2 Nomination au sein du Comité du golf
 - 8.3 Écritures d'affectations au rapport financier du 31 décembre 2010
 - 8.4 Offre d'emplois occasionnels Opérateur de machineries aux travaux publics
 - 8.5 Signature d'entente de fin d'emploi
 - 8.6 Embauche d'étudiants saison 2011
 - 8.7 Permission pour l'utilisation des équipements d'incendie
 - 8.8 Soumissions pour l'achat d'abat-poussière

2011-06-098



No de résolution
ou annotation

- 8.9 Offre de services professionnels relative à l'étude environnementale sur le milieu naturel pour l'approvisionnement en eau potable
- 8.10 Demande auprès de la MRC concernant la zone inondable
- 8.11 Demande d'appui concernant le lot 10-b Partie auprès de la CPTAQ
- 8.12 Demande d'appui concernant le lot 40 Partie auprès de la CPTAQ
- 8.13 Aménagement extérieur du bâtiment du parc Mémorial
- 8.14 Finition intérieure du bâtiment du parc Mémorial
- 8.15 Modifications à l'entente sur la concession du Chalet du golf
- 8.16 Achat et installation d'un appareil d'air climatisé
- 8.17 Petite caisse pour le Camp de jour saison 2011
- 8.18 Activités Amusement Sporthèque inc. pour la Fête du Canada
- 8.19 Autorisation de paiement électricité au golf
- 9. Législation
s/o
- 10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
- 11. Varia et affaires nouvelles
- 12. Information des membres du Conseil
- 13. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Séances du 3 et du 19 mai 2011

2011-06-099

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 3 et du 19 mai 2011.

ADOPTÉ

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Quelques contribuables de l'assistance ont posés leurs questions et ont donné leurs commentaires aux membres du Conseil sur différents sujets.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La correspondance du mois est déposée auprès du Conseil.

6. Dépôt de l'état des activités financières au 31-05-2011

L'état des activités financières au 31 mai 2011 est déposé auprès du Conseil.



No de résolution
ou annotation

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration
- 7.2 Sécurité publique
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Loisirs, sport et culture
- 7.6 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes à payer

2011-06-100

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes à payer et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 260 772,46 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 05-2011 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants aux différents postes budgétaires pour les fins auxquelles les dépenses décrétées sont projetées.

Suzanne Ménard, directrice générale

8.2 Nomination au sein du Comité du golf

2011-06-101

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un responsable pour le Comité du golf et que le conseiller, Roger Bernier, a exprimé son intérêt à siéger sur ce Comité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU à l'unanimité de nommer le conseiller Roger-Claude Bernier au sein du Comité du golf à titre de personne ressource du Comité du golf.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
2011-06-102

8.3 Écritures d'affectations au rapport financier du 31 décembre 2010

ATTENDU QUE la Municipalité est à compléter les dernières écritures de régularisations au rapport financier se terminant le 31 décembre 2010 ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU à l'unanimité d'affecter les sommes suivantes :

Revenus de taxes aqueduc 2010	22 889,49 \$	
Surplus accumulé affecté aux travaux de réhabilitation aqueduc		22 889,49 \$
Surplus accumulé affecté aux fosses septiques	25 665,00 \$	
Surplus accumulé Aqueduc		7 231,00 \$
Surplus accumulé non affecté		18 434,00 \$
Surplus accumulé Aqueduc	7 231,00 \$	
Dépenses d'investissement Réseau Aqueduc		7 231,00 \$
Redevances Carrières Sablières	41 787,48 \$	
Surplus accumulé affecté aux Travaux d'entretien des chemins		41 787,48 \$
Surplus accumulé affecté Voirie	22 109,00 \$	
Rechargement majeurs de chemins		22 109,00 \$
Surplus accumulé non affecté Bâtiment du Parc Mémorial	60 000,00 \$	60 000,00 \$

ADOPTÉ

8.4 Offre d'emplois occasionnels Opérateurs de machineries aux travaux publics

2011-06-103

ATTENDU QUE le Conseil a approuvé le programme de voirie municipale pour la saison 2011 à la séance du 3 mai 2011 ;

ATTENDU QUE les travaux à être exécutés requièrent l'embauche de deux employés occasionnels ;

SUR PROPOSITION du conseiller Terry Williams,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

IL EST RÉSOLU d'autoriser de procéder à l'offre d'emplois occasionnels.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

2011-06-104

8.5 Signature d'entente de fin d'emploi

ATTENDU QUE le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Bury (CSN), la municipalité de Bury et madame Carole Taillon ont convenu de mettre un terme à leur relation contractuelle de travail de façon harmonieuse et non conflictuelle à compter du 24 mai 2011;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil autorise le Maire et la Directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité ladite entente.

D'affecter les fonds nécessaires du surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉ

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants au poste budgétaire Surplus accumulé non-affecté.

Suzanne Ménard, directrice générale

8.6 Embauche d'étudiants saison 2011

2011-06-105

ATTENDU QUE la municipalité de Bury offre aux étudiants l'opportunité d'avoir un emploi d'été;

ATTENDU QU'il y a un besoin de main d'œuvre aux services des travaux publics, parcs et golf pendant la période estivale;

ATTENDU QUE la Municipalité offre le service de camp de jour à Bury et qu'une subvention a été obtenue dans le cadre du programme emploi d'été Canada;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU à l'unanimité d'embaucher pour la période estivale les étudiantes et étudiants suivants :

Ryan Winget
Raphaël Lapointe
Vanessa Savage
Shayna Grey
Chelsea Dougherty

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 02-32000 et 02-70000.

Suzanne Ménard, directrice générale

2011-06-106

8.7 Permission pour l'utilisation des équipements incendie

ATTENDU QUE le Service de protection contre l'Incendie de Bury tiendra une compétition de pompiers, le 2 juillet prochain, dans la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser l'utilisation des équipements d'incendies par les pompiers lors de la compétition de pompiers, le 2 juillet 2011.

ADOPTÉ

2011-06-107

8.8 Soumissions pour l'achat d'abat-poussière

ATTENDU QUE deux soumissions ont été transmises à la Municipalité en date du 30 mai 2011 ;

ATTENDU QUE les soumissions comporte la fourniture d'abat poussière ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Terry Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter la soumission la plus basse provenant de Sel Warwick inc. au montant de 398 \$, la tonne, taxes en sus.

ADOPTÉ

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 02-32000.

Suzanne Ménard, directrice générale



No de résolution
ou annotation

2011-06-108

8.9 Offre de services professionnels relative à l'étude environnementale sur le milieu naturel pour l'approvisionnement en eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité poursuit son projet d'implantation d'un ouvrage de captage d'eau souterraine, de l'installation d'une conduite d'alimentation reliant le nouveau puits au bâtiment existant et la réhabilitation du réservoir municipal ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet requiert une autorisation de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) laquelle doit être accompagnée d'une étude du milieu naturel (milieu hydrique, flore et faune) ;

ATTENDU QUE l'offre de services présentée par Les Services exp Inc. comporte sur les honoraires et les déboursés lesquels sont estimés à une rémunération forfaitaire de 6 400 \$, taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Florence Fréchette

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre présentée par Les Services exp Inc. et datée du 5 mai 2011, au montant ci-dessus mentionné.

D'affecter la somme nécessaire des revenus de taxes de Réhabilitation Aqueduc pour la réalisation de cette étude.

ADOPTÉ

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 01-21211-003.

Suzanne Ménard, directrice générale

8.10 Demande relative à la construction en zone inondable

ATTENDU QUE le propriétaire du 472, chemin Larivière demande un permis de construction pour ériger un solarium annexé à la résidence ;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone VIL-1, plus précisément dans un secteur identifié comme inondable ;

ATTENDU QUE la demande de permis est refusée, puisqu'un agrandissement de la résidence en zone inondable exige de connaître la côte de crue sur le terrain en question ;

ATTENDU QU'après avoir consulté plusieurs documents du secteur dont carte topographique du MDDEP (Ministère de l'Environnement), relevé d'arpenteur, etc., nous remettons en question la délimitation de ce secteur étant identifié comme inondable;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

2011-06-109



No de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU à l'unanimité de demander à la MRC du Haut-Saint-François de réviser leur délimitation de cette zone de contrainte au schéma d'aménagement.

ADOPTÉ

8.11 Appui à une demande d'autorisation, pour le lot 10-b-P, auprès de la CPTAQ

2011-06-110

ATTENDU QUE la propriétaire du 249, route 255, possédant une superficie de 37,8 hectares, désire subdiviser le lot 10-b-P du reste de sa propriété ;

ATTENDU QUE ce lot 10-b-P, ayant une superficie d'environ 4 hectares, comporte une résidence construite pour la fille de la propriétaire, en vertu de l'article 40 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

ATTENDU QUE ce même article de loi ne permet tout de même pas, par la suite, de subdiviser cette nouvelle résidence, sans faire une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ requiert l'appui du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier

ET RÉSOLU à l'unanimité de suggérer à la requérante de se doter d'une assistance juridique afin de préparer adéquatement sa demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

8.12 Appui à une demande d'autorisation, pour le lot 40-P, auprès de la CPTAQ

2011-06-111

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 40-P du rang 11 désire subdiviser son terrain dans le but de le vendre à un autre propriétaire ;

ATTENDU QUE l'aliénation de cette parcelle de terrain, d'un peu plus de 3 hectares, située à la limite nord-est du territoire, n'engendrerait aucun impact sur les activités agricoles environnantes de la Municipalité ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande et la recommande auprès des membres du Conseil municipal ;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ requiert l'appui du Conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer la présente demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉ

8.13 Aménagement extérieur du bâtiment du parc Mémorial

2011-06-112

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'aménagement extérieur du bâtiment du parc ;

ATTENDU QUE de la tourbe sera posée en avant du bâtiment et que la balance du terrain sera ensemencée ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser les travaux nécessaires pour faire l'aménagement du terrain autour du bâtiment du parc.

ADOPTÉ

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants au poste budgétaire 02-70000.

Suzanne Ménard, directrice générale

8.14 Finition intérieure du bâtiment du parc Mémorial

2011-06-113

ATTENDU QU'il y a lieu de compléter la finition intérieure du bâtiment du parc et que la Municipalité a reçu une offre de services de l'entreprise Berchatek à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR le conseiller Terry Williams

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'offre de services de l'entreprise Berchatek sur une base horaire qui s'estime comme suit :

3 hommes pendant 10 heures au tarif horaire de 65 \$, représentant plus ou moins, 1 800 \$, taxes en sus.

D'affecter les fonds nécessaires du surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants au poste budgétaire Surplus accumulé non-affecté.

Suzanne Ménard, directrice générale

2011-06-114

8.15 Modifications à l'entente sur la concession du Chalet du golf

ATTENDU QUE le concessionnaire et la municipalité de Bury ont négocié des modifications à l'entente sur la concession du Chalet du golf ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR le conseiller Terry Williams

ET RÉSOLU sur division d'autoriser le Maire et la Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Bury les modifications à l'entente sur la concession du Chalet du golf.

Un vote fut pris :
POUR : 4
CONTRE : 2
La résolution est adoptée.

La conseillère Marilyn Matheson et le conseiller Martin Jones font mentions de leur dissidence.

ADOPTÉ

2011-06-115

8.16 Achat et installation d'un appareil d'air climatisé

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, en date du 20 mai 2011, une soumission pour l'achat et l'installation d'un appareil de climatisation pour le chalet du golf à un montant plus bas et avec une meilleure garantie que l'offre présentée antérieurement par l'entreprise Réfrigération Morin ;

ATTENDU QUE l'offre de l'entreprise Huppé Réfrigération inc. s'élève à 3 100 \$, taxes en sus, avec une garantie de 10 ans sur les pièces et main-d'œuvre ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter la soumission de Huppe Réfrigération inc. au montant de 3 100 \$, taxes en sus.

Que la résolution portant le numéro 2011-05-096 est, par conséquent, annulée.

QUE le montant nécessaire soit approprié du surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants au poste budgétaire Surplus accumulé non-affecté.

Suzanne Ménard, directrice générale

8.17 Petite caisse pour le Camp de jour, saison 2011

2011-06-116

ATTENDU QU'il y a des dépenses reliées à l'organisation et la planification du camp de jour et que les montants que celles-ci représentent pour un étudiant sont significatifs ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Terry Williams,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser l'établissement d'une petite caisse, pour le bon fonctionnement du camp de jour, au montant de 200 \$.

QUE cette petite caisse sera gérée par la coordinatrice du camp de jour et qu'une vérification hebdomadaire sera faite par l'administration.

ADOPTÉ

8.18 Activités Amusements Sporthèque inc. pour la Fête du Canada

2011-06-117

ATTENDU QUE lors de la Fête du Canada qui se tiendra, le 2 juillet prochain, à Bury, des jeux gonflables seront loués et installés dans le parc Memorial ;

ATTENDU QUE l'Association Athlétique s'engage à rembourser à la Municipalité les frais de location pour ces jeux ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roger-Claude Bernier,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser le paiement de cette location d'équipements qui sera remboursé par l'Association Athlétique.

DE payer le dépôt exigé représentant 50% du montant total, soit 1 073,74 \$ avant l'événement et le solde après la journée de la Fête.

ADOPTÉ

8.19 Autorisation de paiement aux travaux d'électricité au chalet du golf

2011-06-118

ATTENDU QUE des travaux ont été réalisés au Chalet du golf par l'entrepreneur électricien Gaudreau et Fils ;

ATTENDU QUE le décompte a été soumis à la Municipalité, en date du 1^e juin, et qu'il s'élève à 6 490,60 \$, taxes en sus ;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR la conseillère Linda Harper McMahon

ET RÉSOLU à l'unanimité d'autoriser le paiement pour les travaux
d'électricité réalisés en date du 1^e juin 2011.

QUE le montant nécessaire soit approprié du surplus accumulé non-
affecté.

ADOPTÉ

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Suzanne Ménard, directrice générale, certifie par la
présente que la municipalité de Bury dispose des crédits suffisants au
poste budgétaire Surplus accumulé non-affecté.

Suzanne Ménard, directrice générale

9. Législation

Sans objet.

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Quelques questions et commentaires concernant les items à l'ordre du
jour ont été soulevés par l'assistance.

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet.

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est
21 h 17.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra lundi, le 4 juillet
2011, à 19 h 30, au Centre communautaire Manège Militaire sis au
563, rue Main.**

Signé ce 7 juin 2011,

Suzanne Ménard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, maire

2011-06-119